

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 29
VOTANTS : 29

L'an deux mille quatorze et le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3/04/2014

Présents : Mmes.M. BERTRAND- TRANIER- MAUREL- MORINEAU- BERMOND- ROSSI- BOUAS- NAVARRO- BONILLA- LAMPIN-BAYLAC- LOPEZ- LAFORGUE- SEBASTIA- CARBONÉ- PERRON- CABANEL- LESBURGUERES- BISARO- CHAMSON- LAFFON- SANDRO-BOY- KISTLER- DELMAS- BONHOMME- COLLET-BOURDON- NOVALES- COMMINGE- MAURÉ

Délibération n°1 : Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif 2013 par Monsieur le Maire, procède au vote en son absence sous la présidence de Monsieur Roger Maurel, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif 2013, approuvé à la majorité des membres présents, est arrêté aux chiffres suivants (avant affectation des résultats) :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	6 894 229, 95 €
Recettes :	7 904 310, 99 €
Résultats excédentaires :	+ 1 010 081, 04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	3 279 617, 96 €
Recettes :	5 653 774, 63 €
Solde d'exécution :	+ 2 374 156, 67 €

RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	398 787, 58 €
Recettes :	107 465, 94 €
Solde :	- 291 321, 64 €

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes.M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°2 : Compte de Gestion.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à la majorité

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes.M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°3 : Affectation des résultats 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents décide :

- d'effectuer une affectation en réserves d'investissement pour : 0 €
- de reporter en section de fonctionnement : 1 010 081, 04 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n° 4 : Budget primitif 2014.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2014 et invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le projet de budget primitif pour 2014 proposé est arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 928 314, 04 €

Recettes : 6 928 314, 04 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Crédits de l'année :	4 782 831, 04	€
Reports :	398 788, 00	€
Total du budget :	5 181 619, 04	€

Recettes :

Crédits de l'année :	5 074 153, 04	€
Reports :	107 466, 00	€
Total du budget :	5 181 619, 04	€

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2014 tel que proposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 5 (Mmes.M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

ABSTENTION : 0

Délibération n° 5 : Vote du taux des trois taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes pour 2014 :

Taxe d'habitation : 15, 37 %

Taxe foncière bâti : 21, 59 %

Taxe foncière non bâti : 116, 72 %

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6 : Politique immobilière 2013.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le bilan des acquisitions et cessions immobilières donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Il donne lecture du bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la ville de Frouzins en 2013.

Bilan des acquisitions 2013 :

Références	Vendeur	Prix
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AC n°337, 339, 341, 345, 347 et 340 constituant la voirie et les espaces verts de la résidence du Canal	SA. Colomiers Habitat	1, 00 €
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AV n°366, 367, 416 et 418 constituant la voirie et les espaces verts de la Résidence Pré Fleuri	SA. Colomiers Habitat	1,00 €
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AH n°153 constituant la voirie de l'impasse bélingué	Copropriétaires	1, 00 €

Bilan des cessions 2013

Références	Acheteur	Prix
Immeuble non bâti figurant au cadastre section AV n°434 à 482 lieu dit-La Prade de 1ha26a81ca	SCI Frouzins Av. Sabatier	1 470 000, 00 €

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Délibération n°7 : Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, le conseil municipal décide :

Article 1er -

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Nom	Qualité	%de l'indice brut 1015
BERTRAND Alain	Maire	44.72%
MAUREL Roger	1er Adjoint	13, 286 %
MORINEAU Marie-Christine	2ème Adjoint	13, 286 %
BERMOND Guy	3ème Adjoint	13, 286 %
TRANIER Marie-Rose	4ème Adjoint	13, 286 %
CARBONÉ Joseph	5ème Adjoint	13, 286 %
BOUAS Jean	6ème Adjoint	13, 286 %
ROSSI Christina	7ème Adjoint	13, 286 %
NAVARRO Dominique	8ème Adjoint	13, 286 %
CABANEL René	CMD	13, 286 %
BOY Jean-Pierre	CMD	13, 286 %
BAYLAC Gilbert	CMD	13, 286 %
LAFORGUE Jacques	CMD	13, 286 %
LOPEZ Lydie	CMD	8.155%
BONILLA Antoine	CMD	8.155%
LAFFON Jérôme	CMD	8.155%

Article 2 –

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 –

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 –

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°8 : Indemnités de conseil aux agents des impôts pour 2012.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition des services fiscaux concernant les travaux supplémentaires des agents des impôts ayant effectué une permanence à la mairie de Frouzins en 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une indemnité divisée comme suit :

- * M. LAFFONT Sylvain : 40, 65 euros
- * Mme PRADEL Gisèle : 40, 65 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une indemnité comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Résultat des votes

POUR : 22

ABSTENTION : 2 (Mmes. M. NAVARRO-LOPEZ)

CONTRE : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°9 : Prise en charge à l'inventaire communal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été nécessaire d'acquérir un chariot de transport auprès de la CAMIF pour un montant de 241, 00 € HT (inscrit au compte 2188-025). Compte tenu de la valeur inférieure à 762,25 € de ces biens, de leur nature et leur durabilité, il est nécessaire de délibérer afin qu'il soit inscrit à l'inventaire communal et imputé en section d'investissement.

Vu l'instruction de la comptabilité publique, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- approuve la décision ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Délibération n°10 : Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de fixer à seize (16) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire.

Délibération n°11 : Election des représentants élus du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S.

Ont été proclamés, à l'unanimité, délégués au conseil d'administration du centre communal d'action sociale : CABANEL René, TRANIER Marie-Rose, NAVARRO Dominique, LOPEZ Lydie, SEBASTIA Valérie, CHAMSON Gisèle, KISTLER Nadine et COLLET-BOURDON Camille.

Délibération n° 12 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 22, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Ont été désignés à l'unanimité des votes :

Délégués titulaires :

- 1 : MAUREL Roger ;
- 2 : MORINEAU Marie-Christine ;
- 3 : BERMOND Guy ;
- 4 : LAFORGUE Jacques ;
- 5 : DELMAS Marie-Cécile.

Délégués suppléants :

- 1 : CARBONÉ Joseph;
- 2 : BISARO Jean-Pierre;
- 3 : CABANEL René ;
- 4 : LAFFON Jérôme ;
- 5 : NOVALES Luc.

Délibération n°13 : Désignation de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés pour siéger comme commissaire au sein de la commission communale des impôts directs.

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables (32 si la commune a plus de 2000 habitants) parmi lesquels seront désignés, par le directeur départemental des finances publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du conseil municipal, au sein de la commission communale des impôts directs (8 commissaires et 8 suppléants si la commune a plus de 2000 habitants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la liste de contribuables proposée.

Délibération n°14 : Désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et,
- nomme membres de cette commission : BOY Jean-Pierre, BOUAS Jean, NAVARRO Dominique et NOVALÈS Luc qui ont déclaré accepter mandat du conseil municipal.

Délibération n°15 : Désignation des membres de la commission urbanisme, environnement et cadre de vie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des membres présents, nomme membres de cette commission « Urbanisme, Environnement et cadre de vie » : MORINEAU Marie-Christine, LAFFON Jérôme, BAYLAC Gilbert, LAFORGUE Jacques, BISARO Jean-Pierre, LOPEZ Lydie, BOY Jean-Pierre et NOVALÈS Luc (suppléant BONHOMME Guy) qui ont déclaré accepter mandat du conseil municipal.

Délibération n°16 : Election des délégués auprès du SIVOM de la Saudrune (Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Saudrune)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 7 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au SIVOM de la Saudrune.

Le résultat du vote est le suivant :

- BERTRAND Alain demeurant 25 avenue du Gers à Frouzins (31270),
- MORINEAU Marie-Christine demeurant 16 avenue des Pyrénées à Frouzins (31270),
- BERMOND Guy demeurant 16 chemin Sauveur à Frouzins (31270),
- MAUREL Roger demeurant 11 rue Bel Air à Frouzins (31270),
- LAFORGUE Jacques demeurant 12 ter, rue du Vieux Moulin à Frouzins (31270),
- BISARO Jean-Pierre demeurant 26 Av. Rouget de L'Isle à Frouzins (31270),
- LAFFON Jérôme demeurant 1, Av. des Pyrénées à Frouzins (31270) sont élus à la majorité des voix comme délégués titulaires

Et

- BOY Jean-Pierre demeurant 6, rue G.Berdeil à Frouzins (31270),
- KISTLER Nadine demeurant 29 Ter, Ancien chemin de Muret à Frouzins (31270), sont élus à la majorité des voix en qualité de délégués suppléants de la commune au SIVOM de la Saudrune.

Résultat des votes

POUR : 23

CONTRE : 5 (Mmes. M. DELMAS -BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

ABSTENTION : 0

Délibération n°17 : Election des délégués auprès du SIAS (Syndicat intercommunal d'action sociale).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune au Syndicat intercommunal d'action sociale ESCALIU.

Le résultat du vote est le suivant :

- CABANEL René demeurant 9 rue du Crabère à Frouzins (31270),
- NAVARRO Dominique demeurant 5 Av. Rouget de l'Isle à Frouzins (31270), sont élus à la majorité des voix comme délégués titulaires.

Et

- LOPEZ Lydie demeurant 13, chemin Mailheaux à Frouzins (31270),
- ROSSI Christina demeurant 21 chemin Lamartine, sont élus à la majorité des voix en qualité de délégués suppléants de la commune au SIAS.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

ABSTENTION : 0

Délibération n°18 : Election des délégués auprès du SITPRT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants de la commune au Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine.

Le résultat du vote est le suivant :

- BOUAS Jean demeurant 18 Av. Montségur à Frouzins (31270)
- BONILLA Antoine, demeurant 1 Bis Rue Jules Ferry à Frouzins (31270)
- CABANEL René, demeurant 9, rue du Crabère à Frouzins (31270)
- LAFFON Jérôme demeurant 1, Av du Pyrénées à Frouzins (31270)
- BONHOMME Guy demeurant 17 ter, Chemin Sauveur à Frouzins (31270) sont élus à l'unanimité des voix comme délégués titulaires

Et

- BISARO Jean-Pierre, demeurant 26 Av. Rouget de l'Isle à Frouzins (31270)
- ROSSI Christina, demeurant 21 Chemin Lamartine à Frouzins (31270) ;
- BOY Jean-Pierre, demeurant 6, rue G.Berdeil à Frouzins (31270) ;
- BERMOND Guy demeurant 16 Chemin Sauveur à Frouzins (31270) et
- NOVALÈS Luc demeurant 11 Rue des Chaumes à Frouzins (31270) sont élus à l'unanimité des voix en qualité de délégués suppléants de la commune au Syndicat intercommunal des transports.

Délibération n°19 : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Muret.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 2 délégués de la commune au Syndicat intercommunal d'Electricité de Muret.

Le résultat du vote est le suivant :

- LAFORGUE Jacques demeurant 12 Ter, rue du Vieux Moulin à Frouzins (31270) et,
- BAYLAC Gilbert demeurant 13, impasse Montbel à Frouzins (31270), sont élus à la majorité des voix comme délégués titulaires au Syndicat intercommunal d'Electricité de Muret

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°20 : Election des délégués au S.M.E.P.E.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au Syndicat mixte d'études pour la protection de l'environnement.

Le résultat du vote est le suivant :

BISARO Jean-Pierre demeurant 26 Av. Rouget de l'Isle à Frouzins (31270) est élu à la majorité délégué titulaire,

Et,

BOY Jean-Pierre, demeurant 6, rue Guillaume BERDEIL à Frouzins (31270) est élu à la majorité, délégué suppléant.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°21 : Election des délégués auprès du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage.

Le résultat du vote est le suivant :

- BERMOND Guy demeurant 16 chemin Sauveur à Frouzins (31270),
- BOUAS Jean demeurant 18 avenue de Montségur à Frouzins (31270) sont élus à la majorité des voix comme délégués titulaires

Et

- LAFORGUE Jacques demeurant 12 Ter rue du Vieux Moulin à Frouzins (31270),
- MAUREL Roger demeurant 11 rue Bel Air à Frouzins (31270), sont élus à la majorité des voix en qualité de délégués suppléants de la commune au SIEANAT.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°22 : Désignation d'un représentant à l'AUAT.

La commune est membre de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine. Suite au renouvellement du conseil municipal, celle-ci doit désigner un représentant unique.

MORINEAU Marie-Christine demeurant 9 Avenue Léon BLUM à Frouzins est élue à la majorité des voix comme représentante unique auprès de l'AUAT.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°23 : Désignation d'un correspondant défense.

Le ministère de la défense demande aux communes de désigner à nouveau au sein de leur conseil municipal un élu en charge des questions de défense. Son rôle est de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense, telles que le recensement, les journées d'appel de préparation à la défense pour les jeunes, les métiers de la défense, notamment lors du parcours de citoyenneté.

BAYLAC Gilbert demeurant 13 Impasse Montbel à Frouzins est élu à la majorité des voix comme élu correspondant défense.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°24 : Délégation au maire pour ester en justice – Dépôt de plainte avec constitution de partie civile.

Entendu l'exposé et à la majorité des membres présents, le conseil municipal, précise la délégation du conseil municipal prise en application de l'article L2122-22 16° du code général des collectivités territoriales pour la durée du mandat et autorise le maire :

- A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Frouzins ;
- A intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune :

- dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quel que puisse être sa nature.
- Qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister de l'avocat de son choix.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Délibération n°25 : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation d'extension de la station d'épuration de Cugnaux.

Entendu l'exposé et à la majorité des voix, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension de la station d'épuration de Cugnaux.

Résultat des votes

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes. M. DELMAS –BONHOMME-COLLET BOURDON- NOVALES- COMMINGE MAURÉ)

Ordre du jour n°26 : Autorisation de recruter des agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absent.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents, pour la durée de son mandat.

Ordre du jour n°27 : Création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe suite à la fin de contrats à durée déterminée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, au service technique, à temps complet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte la création des deux postes comme énoncé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et inscrit les sommes au budget.

Ordre du jour n° 28 : Autorisation de recruter un agent non titulaire compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter un agent non titulaire pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service suivant : Services Techniques.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent relevant du grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet pour une période de deux mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ordre du jour n°29 : Modification de la durée de travail hebdomadaire d'un agent.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte la modification horaire précitée
- accepte la création d'un poste d'ASTEM 1^{ère} classe à temps non complet à 31H32/semaine comme énoncé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et inscrit les sommes au budget.